



PEINTURES

LASURES

VERNIS

FONCTION DÉCORATIVE

REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

REFÉRENCES
NF P74-201
(NF DTU 59.1)

& FICHES
TECHNIQUES
PRODUITS

- **Les subjectiles à peindre doivent être accessibles** au matériel de mise en œuvre (échafaudages, manutention, application) et dégagés de toute végétation compromettant cette accessibilité.
- Les travaux et installations des autres corps d'état sont **protégés par les corps d'état concernés**.
- La mise en peinture des menuiseries (portes, fenêtres) ne peut être faite qu'après **mise en jeu des parties mobiles**.
- Le peintre doit être informé de **la nature du bois, de ses traitements éventuels** (anticryptogame, ignifuge...) et de **la nature de la couche d'impression d'atelier** (le cas échéant), afin de s'assurer de leur **compatibilité** avec le système de peinture utilisé.
- **L'état des subjectiles est conforme** aux exigences correspondant à leur nature (article 5 du NF DTU 59.1 P1-1) et au degré de finition souhaité par le maître d'ouvrage, sans autres travaux préparatoires et d'apprêt que ceux prévus à l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1.
- Un lieu de **stockage** des produits doit être prévu, **à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C**.

ENVIRONNEMENT

Température
ambiante et du
subjectile comprise
entre **5 et 35°C**



Hygrométrie
ambiante
inférieure à 80%



**Subjectile sain,
sec, propre,
non taché**

Taux d'humidité du
subjectile bois **inférieur
à 12% et 18%** pour les
bois massifs exposés
aux intempéries



Temps sec, à l'abri
du vent et du
rayonnement
direct du soleil

PRÉPARATION DES SUPPORTS



SUBJECTILES CONCERNÉS
bois massifs, panneaux à base de bois, anciennes peintures lasures et vernis en bon état.

Nettoyage, dépoussiérage, dégraissage pour les bois tropicaux ou résineux, et préparation des fonds conformément aux **tableaux 16, 17 et 26 de l'article 6** du NF DTU 59.1 P1-1 suivant la nature du fond, et l'état de finition souhaité **A, B ou C.**

IMPORTANT

CERTAINS BOIS NÉCESSITENT UNE IMPRESSION ISOLANTE OU SPÉCIFIQUE

MISE EN ŒUVRE

Application du système de peinture

selon tableaux de l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1 en fonction de l'état de finition souhaité et indications spécifiques des fiches techniques des produits utilisés

RÉALISATION D'UNE SURFACE DE RÉFÉRENCE

(10m² pour toute surface supérieure à 1000m²) validée par le maître d'ouvrage et conservée jusqu'à la réception des travaux

Les teintes de coefficient d'absorption solaire supérieur à 0,7 sont à proscrire

Matériel adapté à la phase aqueuse ou solvant



Pistolet



Rouleau



Brosse

selon indications spécifiques de la fiche technique du produit utilisé afin d'obtenir les consommations requises

Etats de finition

Finition C : reflète l'état du subjectile, défauts locaux tolérés (embus, reprises...). Seule finition possible pour les lasures. Ne concerne pas les vernis. Pour les peintures, l'aspect est poché ou structuré.

Finition B : planéité initiale non modifiée, quelques défauts admis. Pour les lasures et vernis, les pores du bois sont visibles. Pour les peintures, l'aspect est poché ou structuré.

Finition A : très légers défauts d'aspect tolérés. Pores du bois peu apparents. L'aspect est uniforme, légèrement poché ou lisse. Le rechapissage ne présente pas d'irrégularités.

Délai de séchage

De manière générale à 23°C /HR 50%
(variable en fonction des conditions ambiantes d'application)



Acrylique
Recouvrable
8h



Mixte
Recouvrable
12h



Alkyde
Recouvrable
24h

à vérifier sur la fiche technique du produit utilisé

Durcissement complet : 48h

IMPORTANT

LES SURFACES NE DOIVENT PAS ÊTRE SOUMISES À EMPOUSSIERÈMENT OU INTEMPÉRIES, NI À SOLlicitATIONS MÉCANIQUES, AVANT DURCISSEMENT COMPLET DU SYSTÈME



LIVRAISON

- La remise en service des subjectiles peints et la poursuite de travaux par d'autres corps d'état ne doit s'effectuer qu'après **séchage (sec au toucher au moins)** du système de peinture et réalisation de la réception des travaux.
- La réception des travaux** doit être effectuée avant toute remise en service des lieux. Elle doit être exécutée conformément aux dispositions de la norme NF P03-001
 - **observation à 2 m** de distance minimum, incidence de la **lumière 70 à 110°**
- L'état de finition des surfaces doit être conforme au devis descriptif, et à la surface de référence. **A cet égard, le dépôt sur les revêtements exécutés en extérieur de matières étrangères ou provenant de l'atmosphère (pollen, sable, polluants industriels...) pendant le séchage, le durcissement et la mise en œuvre avant réception de ces revêtements, ne peut être considéré comme une non-conformité.**
- Les interventions nécessaires de nettoyage ou de réfection** par l'entrepreneur donnent lieu à paiement de travaux supplémentaires (cf. article 7.3 du NF DTU 59.1 P2).